

## LISTE DES ACTES DÉLIVRÉS DANS LES SERVICES DE CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHÈQUES

1

### CERTIFICAT DE MUTATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Le certificat de mutation de la propriété foncière est l'acte qui matérialise l'aboutissement de la formalité de mutation immobilière. Il permet de garantir au nouvel acquéreur que toutes les dispositions ont été prises par la conservation foncière compétente pour lui transférer la propriété du bien immobilier. Le Certificat ainsi délivré est un document banquable. Il offre au détenteur des opportunités d'accès au crédit immobilier.

Délai : 15 JOURS

Coût : 15.000 FCFA

2

### CERTIFICAT D'ACQUIT DE DROITS

C'est un document délivré par le Chef du Service de l'Enregistrement qui certifie que les droits correspondant à la déclaration de succession ont été acquittés par le requérant. Il permet de débloquer les biens du défunt au profit des héritiers.

Délai : 3 JOURS

Coût : Droit progressif, fonction du montant inscrit dans la déclaration de succession. Art. 735 du CGI

3

### ETAT FONCIER/ ETAT HISTORIQUE

#### ETAT FONCIER

C'est l'état des droits réels immobiliers grevant un titre foncier au jour de la requête.

Délai : 2 JOURS

Coût : 3.000 FCFA

#### ETAT HISTORIQUE

C'est un état qui retrace l'historique de tous les droits réels immobiliers ayant grevé un titre foncier durant sa vie juridique.

Il permet au demandeur de connaître toutes les mutations qui se sont effectuées sur le bien immobilier concerné.

Délai : 2 JOURS

Coût : 1.000 FCFA PAR ARTICLE AVEC UN MINIMUM DE 3 000F ET POUR TOUT ETAT NEGATIF